



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun
B.P. 5 0 0 1 0
57181 Terville CEDEX

Tél. : 03 82 88 82 88
Fax : 03 82 34 22 21

www.terville.fr

ARRETÉ N° 5439

Le Maire de la Ville de Terville,

VU le Code de la Construction et de l'habitation et notamment les articles L.111-8-3, R. 111-19-29 et R.123-46,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU l'arrêté préfectoral n° 2016/CAB/SIACEDPC/092 en date du 30 septembre 2016 modifiant l'arrêté n° 2015/CAB/SIRACEDPC/035 en date du 1^{er} juin 2015 relatif aux commissions d'arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

VU la demande d'autorisation d'aménager un établissement recevant du public portant le n° AT 057 666 19 E 0025 relative à l'aménagement de la cellule commerciale C2 dans un groupement d'établissements, à l'enseigne « CASH CONVERTERS », située 1 rue du Forgeron (angle rue du Forgeron/route des Romains) 57180 Terville,

VU l'avis de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité de la Moselle, dans sa séance du 24 janvier 2020,

VU l'avis de la Sous-commission Départementale pour la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, dans sa séance du 30 janvier 2020,

VU l'avis favorable émis par la commission d'arrondissement pour la sécurité et contre les risques d'incendie et de panique lors de la visite avant ouverture effectuée le 3 février 2020,

ARRETE

Article 1 : Autorise l'ouverture au public du magasin de vente de matériel d'occasion à l'enseigne « CASH CONVERTERS » sis 1 rue du Forgeron (angle rue du Forgeron/route des Romains) - 57180 Terville, à compter du 4 février 2020.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville.



Fait à Terville, le 3 février 2020
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Jean-Paul Boulay

Publié ou notifié le : - 3 FEV. 2019